



# STANDARD ATHLETIC CLUB

SETTING THE STANDARD SINCE 1890

Le STANDARD ATHLETIC CLUB prélèvera sur le compte indiqué une fois par mois à la date du 25 (ou le jour ouvré après) la cotisation annuelle à acquitter en 10 prélèvements égaux (premier prélèvement le 25 janvier).

## AUTORISATION DE PRELEVEMENT MENSUEL

J'autorise le STANDARD ATHLETIC CLUB à effectuer un prélèvement sur mon compte (détails ci-joint) pour le paiement de ma cotisation annuelle. Dix prélèvements seront effectués chaque année. Je pourrai cependant suspendre le prélèvement par simple demande écrite au STANDARD ATHLETIC CLUB (dans ce cas les souscriptions pour l'année en cours restent à la charge du membre sauf dans le cas spécifiés dans les statuts du Club).

Nom, Prénom et Adresse du Débiteur	Nom et Adresse du Crédeur
Nom.....	STANDARD ATHLETIC CLUB
Prénom.....	Route Forestière du Pavé de Meudon
Adresse.....	
C.P..... Ville :	92360 MEUDON la FORÊT

### Compte à Débiter Nom d'établissement :

Etablis.	Guichet	N° Compte	Clé RIB	.....
.....	.....	.....	.....	.....

Adresse.....

C.P..... Ville :.....

N'oubliez pas de signer votre autorisation et d'y joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou postale.

Date avec Signature : .....

A renvoyer accompagné de votre RIB à l'adresse indiquée ci-dessous

**NOTA : Merci de bien veiller que votre compte soit muni des fonds nécessaires chaque mois. En cas de refus de paiement, le Club procédera à un prélèvement supplémentaire de 20 EUR (frais bancaires et administratifs) par refus.**